

La Ville de Genève soutient les entreprises formatrices



**LE FONDS D'APPRENTISSAGE
APPUIE FINANCIÈREMENT
LES ENTREPRISES SISES EN
VILLE DE GENÈVE
QUI EMPLOIENT DES
APPRENTI-E-S.**

Pour chaque nouvel engagement dans l'année en cours, bénéficiez de manière simple d'une allocation financière et d'un coaching adapté à vos besoins!

Quoi ?

Le Fonds vous permet de bénéficier de :

- **CHF 3000.-** pour un contrat **CFC** (certificat fédéral de capacité),
- **CHF 5000.-** pour un contrat **AFP** (attestation de formation professionnelle).

Il vous permet également de profiter du « **Chèque label entreprise formatrice - Genève** » (**CLEF - Genève**), un **coaching adapté aux besoins de l'entreprise** dispensé par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC).

Comment ?

Pour chaque nouvel engagement dans l'année civile en cours, envoyez au secrétariat du Fonds le formulaire de demande d'allocation, accompagné d'une copie du contrat d'apprentissage approuvé par l'OFPC. Le délai pour le dépôt des demandes est le 1^{er} novembre de l'année en cours.

Qui ?

Est éligible l'entreprise :

- qui a engagé dans l'année civile en cours un-e nouvel-le apprenti-e,
- dont le siège (ou l'une de ses succursales) et la place d'apprentissage sont établis sur le territoire de la ville de Genève,
- dont le pourcentage total d'apprenti-e-s est égal ou supérieur à 10 % du nombre d'employé-e-s,
- qui respecte les conditions de travail et celles relatives au contrat d'apprentissage requises par les législations fédérales et cantonales.

Plus d'information :

 www.ville-geneve.ch/fonds-apprentissage

 fonds.apprentissage@ville-ge.ch

 022 418 22 91